

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 07 mars 2018 à 20h00 sur convocation du mercredi 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire.

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, MME BONNIN Isabelle, M. CHAILLOU Michel, M. DESRENTES Ludovic, M. GOUINAUD Serge, M. MARIE Jean-Michel, Mme NEAU Mireille, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia, M. VINET Emmanuel, M. VOTAT Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mme GENAUD Amandine,

Mme LOIZEAU Patricia a donné pouvoir à Mme ROUX Sylvie

Date de convocation : 28 février 2018

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel MARIE

La séance est ouverte à 20h00.

PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DU PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Présentation, par le lieutenant HALLEZ (commandant de la communauté de Brigades de Saint-Jean d'Angély) de la physionomie du territoire de la circonscription de Saint Jean d'Angély. 3 brigades sont implantées sur le territoire (Tonnay-Boutonne, St Jean d'Angély et St Savinien) et regroupent 34 militaires.

Présentation par Mme Le Commandant REBOUL, chef du groupement de gendarmerie d'Aulnay, Matha et St Jean d'Angély, du protocole de participation citoyenne.

L'accueil du public de la gendarmerie est ouvert de 8h à 12h et de 14h à 19h et au-delà c'est le centre opérationnel de la gendarmerie du département (17) qui prend le relai.

Cette participation citoyenne permettrait de renforcer la communication gendarmerie / citoyen / mairie en associant les habitants à l'effort de sécurité et dans un souci de tranquillité pour la population.

Les modalités de signalement se feraient en ligne par le biais du système "Perceval".

Des référents citoyens feraient remonter les informations vers la gendarmerie et la mairie. Le Maire serait chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Une réunion publique va être organisée afin de connaître l'avis de la population et si celui-ci est positif et emporte adhésion des citoyens, une décision du conseil municipal validera cette action. Des référents seront désignés et des formations sur, notamment, les outils de prévention à appliquer, leur seront dispensées.

La Gendarmerie reste disponible pour faire de la prévention ainsi que des réunions de présentation auprès d'associations, de collèges...

INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire indique que le RIFSEEP se substitue à toutes les primes existantes et a pour but de simplifier le régime indemnitaire.

Monsieur le Maire présente le projet d'instauration de ce régime indemnitaire, qui se décompose en deux parties : IFSE et CIA.

- **l'IFSE – Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise** - est une part mensuelle de l'indemnité, qui est liée au poste (fonction / sujétion) et à l'expérience de l'agent, elle sera réétudiée tous les 4 ans maximum et sera versée mensuellement.
- **Le CIA – complément indemnitaire annuel** – est lié à la manière de servir (implication de l'agent). Il sera versé annuellement et peut être révisé chaque année. La commission du personnel, qui s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur l'instauration du RIFSEEP, a posé comme principe de base que le CIA ne pourrait pas dépasser 25% de l'enveloppe totale des deux indemnités.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de présentation aux agents a été faite et propose de présenter ce projet au comité technique paritaire du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale, de février 2018.

L'instauration du RIFSEEP est prévue au 01/04/2018.

Le Conseil municipal décide de soumettre à l'avis du comité technique paritaire, le projet d'instauration du RIFSEEP, tel qu'il vient d'être présenté.

Avis favorable du comité technique du 26/02/2018

Fin de l'IAT au 31/03/2018

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune. En effet, d'une part, des postes, aujourd'hui non pourvus, n'ont jamais été supprimés. D'autre part, dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose la création et la suppression de postes. Par ailleurs, pour le remplacement de la secrétaire de mairie, il convient de changer le grade du poste.

Suppression d'anciens postes non pourvus :

- Grade de Secrétaire de mairie à temps plein
- Garde Champêtre à temps plein
- Adjoint technique territorial à 18/35^{ème}

Remplacement de la secrétaire de mairie :

Suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet et création d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018.

Avancement de grades :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 31/35^{ème} et suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 31/35^{ème}, au 1^{er} juillet 2018.

Création d'un poste d'**adjoint technique principal de 2ème classe à temps** complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au jour de la nomination.

Création d'un poste d'**adjoint technique principal de 2ème classe à 29/35ème** et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 29/35ème au jour de la nomination.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du comité technique réuni le 26 février 2018

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément aux lois « Maptam » (Modernisation de l'Action Publique Territoriale de la République) et NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République), Vals de Saintonge Communauté possède la compétence obligatoire « Gemapi » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Monsieur le Maire précise que l'atteinte des enjeux environnementaux liés à la directive cadre sur l'eau implique que la communauté de Communes intervienne en substitution des communes pour des actions en lien avec le suivi de la ressource et le portage du SAGE du bassin Boutonne. La modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté, avec l'ajout de compétences liées au "Grand cycle de l'eau", a été entérinée lors du Conseil Communautaire du 15 janvier 2018, à l'unanimité de ses membres.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire a souhaité profiter de cette modification pour préciser également les points suivants :

- retrait au sein du bloc de compétences facultatives au 5.3 "la lutte contre les moustiques" de façon à laisser les communes libres dans leur programme de prévention communale
- bascule de l'article 3.8 "création et gestion de maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes..." dans le bloc des compétences optionnelles
- de préciser que la compétence eau est optionnelle du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2019 et deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT AU SDEER DE LA COMPETENCE "INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES" (IRVE)

Monsieur le Maire informe que le SDEER propose d'équiper les communes de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Afin que le SEER puisse prendre en charge l'installation d'une borne sur la commune de Saint-Hilaire, il conviendrait de transférer au SDEER la compétence optionnelle "infrastructure de recharge de véhicules électriques" pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des corrections doivent être apportées au PLU (plan local d'urbanisme) concernant des oublis de mentions sur la carte.

Afin de faire le point sur d'autres erreurs matérielles, le sujet est reporté à un prochain conseil municipal, après consultation de la commission de l'urbanisme.

DEMANDE DE PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de la classe de CM2 de l'école primaire, pour leur sortie "Classe découverte" au Chambon, du 26 au 30 mars. La sortie scolaire concerne 13 élèves de la commune de Saint Hilaire de Villefranche.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention identique à l'an passé, soit 18 euros par enfant habitant la commune de Saint-Hilaire de Villefranche.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Certaines communes membres du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) pour l'équipement scolaire et sportif souhaitent le quitter. Se pose la question de la reprise de la compétence du gymnase et des comptes qui devraient être soldés fin 2018 si ce SIVU était dissout.
- La Commune a adhéré à "Prom'haie", une association qui intervient dans le projet pédagogique "trame verte et bleue et pollinisateurs" pour la plantation d'arbres et de végétaux. Le coût de l'adhésion est de 66,78 €.
- Concernant les travaux d'aménagement du bourg, la Commune va signer une convention financière avec le département. Le coût total des travaux s'élève à 757 397€ HT avec participation communale de 40% soit 302 958,80€. Un 1^{er} versement de 30%, soit 90 887,64€ sera à payer en 2018.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable vont avoir lieu au Crignolet, aux Grands Bégauls, à La Fuie et rue du Gué.
- Une subvention de la Région, pour le projet trame verte et bleue, a été attribuée à la commune pour un montant de 10 466€.
- L'agence de l'eau Adour-Garonne a attribué à la commune une subvention de 15 565€ pour l'acquisition de matériel et la communication dans le cadre de l'action PHYTO ZNA.
- Suite à plusieurs plaintes contre des chats errants, l'association "Félins en détresse" a été contactée pour stériliser les chattes gratuitement. Pour fonctionner cette association organise des collectes d'objets, donnés par les habitants, pour les revendre aux brocantes afin de récupérer des fonds. Une collecte est organisée le samedi 07 avril de 14h à 16h, place de la mairie.
- Le 26 mars, la Gendarmerie organise dans la salle des fêtes de Saint Hilaire de Villefranche une réunion d'information à destination des élus municipaux.
- Une société privée propose d'installer des sucettes publicitaires à l'entrée de la commune coté Saintes et une deuxième coté Saint-Jean d'Angély. Une des faces de ces sucettes permettra d'afficher les infos de la Commune. Si accord une convention sera signée.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 19 mars 2018 pour la guerre d'Algérie.
- Au sujet du programme du Chapiteau, situé sur le parking de covoiturage du 20 mars au 3 avril : une question concernant les spectacles payants a été posée sur la possibilité d'une réduction pour les groupes, elle sera transmise aux organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Maire,
Didier BASCLE

Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>